

Le ministre de la Communication : Assainir le secteur de l'information et organiser la publicité publique s'inscrivent dans la politique gouvernementale

La démarche d'assainissement du secteur de l'information et d'organisation de la publicité publique s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale de mise en œuvre du principe de transparence dans la gestion, a indiqué lundi dernier le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer.

Dans un entretien accordé au journal El-Wassat, M. Belhimer a affirmé que la démarche engagée par le Gouvernement pour assainir le secteur de l'information et organiser la publicité publique «n'est pas l'apanage d'un responsable gouvernemental ou d'un poste en particulier mais l'affaire de tous les responsables qui s'emploieront à réaliser cette vision», soulignant la détermination du Gouvernement à «opérer la rupture avec les anciennes pratiques».

Abordant la publicité, il a rappelé que celle-ci était un moyen d'assurer la continuité des médias et de «les mettre à l'abri des financements douteux».

Quant aux différents aspects de l'exercice de la profession de journaliste, M. Belhimer a fait savoir que son département s'attellait à «la mise en place de mécanismes permettant aux journalistes de superviser la profession» à travers les conseils qui seront installés à cet effet, dont le Conseil de régulation de la presse écrite et du secteur audiovisuel.

Tous ces efforts, a-t-il dit, visent à créer les conditions nécessaires à «l'exercice d'un journalisme professionnel, objectif et constructif à même de répondre aux attentes des citoyens».

Evoquant les principaux amendements liés au secteur de l'information, prévus dans le projet d'amendement constitutionnel, soumis à



référéndum le 1er novembre prochain, le ministre a soutenu que les médias étaient un «partenaire essentiel» pour toutes les institutions de l'Etat et que leur rôle était «central» dans l'accompagnement des événements nationaux, en tête desquels figure le projet d'amendement de la Constitution.

Pour ce qui est du projet d'amendement de la Constitution, le Porte-parole du Gouvernement a rappelé que le texte comportait plusieurs articles «qui renforcent la liberté d'expression en Algérie et confirment la dépenalisation du délit de presse», et ce en sus d'autres dispositions «de nature à accroître la performance des journalistes», qui peuvent, partant, «fournir un service médiatique de qualité».

Plus précis, le ministre a abordé une des plus importantes dispositions apportées en la matière, à savoir «la garantie de la liberté de la presse, de la liberté d'expression de l'audio-visuel et de la presse écrite, qui ne sera plus soumise à une quelconque forme de contrôle».

Le texte, poursuit M. Belhimer, est «au diapason de l'évolution, en ce sens qu'il a inclus le projet de la presse électronique qui exerçait en dehors de la loi,

en lui accordant une large liberté, dans le cadre de la responsabilité en vigueur au plan international».

Il s'agit par cette responsabilité de «ne pas porter atteinte à la vie privée des individus, les injures, d'insultes et de calomnies, ne pas porter atteinte à l'ordre public, à la confidentialité des correspondances, au droit à l'image et de proscrire le discours de haine, de racisme et d'appel à l'extrémisme», a ajouté le ministre.

Par ailleurs, le porte-parole du Gouvernement a passé en revue les différents préparatifs engagés par l'Exécutif concernant la rentrée sociale qui intervient cette année, dans une conjoncture sanitaire difficile liée à la propagation de la pandémie Covid-19.

A ce propos, M. Belhimer a rappelé que l'Algérie, à l'instar d'autres pays, suit l'évolution de la situation sanitaire que traverse le pays, par la prise d'un éventail de mesures et de mécanismes à différents niveaux, à l'effet de suivre l'évolution épidémiologique et d'y faire face dans l'objectif de freiner sa propagation, tout en adoptant les protocoles conçus par les spécialistes, notamment le Comité scientifique.

Relevant que ces protocoles avaient été mis en place en fonction de la situation de

sur «une vision et un plan à court, moyen et long termes et vise à changer le modèle économique qui a toujours été tributaire des cours de pétrole».

La chute des prix du pétrole et le coronavirus «ont accéléré le pas vers la transition et l'application de réformes profondes et ouvert la voie à toutes les initiatives visant à concrétiser cette transition économique».

Au volet international, il a évoqué la situation en Libye, réaffirmant le soutien de l'Algérie à toutes les démarches visant à trouver des issues à la crise qui prévaut dans ce pays, soulignant que les pays voisins de la Libye doivent jouer un rôle central dans la solution de la crise libyenne, loin de toutes formes d'ingérence étrangère.

S'agissant de la situation au Mali, le porte-parole du Gouvernement a souligné que l'Algérie est convaincue que «les Maliens sont pleinement conscients que le dialogue et la concertation sont inéluctables pour sortir de la crise qui menace la stabilité de la région».

Il a tenu à rappeler les relations «fortes et historiques qui lient l'Algérie au Mali, rendant ainsi la sécurité et la stabilité dans ce pays voisin «non négociables».

A une question sur la révision de l'action et le fonctionnement de la Ligue arabe, M. Belhimer a rappelé que cette question est une revendication de l'Algérie qui n'a eu de cesse, des années durant, d'appeler à la réforme des structures et mécanismes d'action de cette organisation de manière à répondre aux aspirations des peuples arabes et aux derniers développements survenus dans le domaine politique et en matière de relations internationales.

Evoquant le volet économique, M. Belhimer a indiqué que le plan de relance économique repose

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION : Assainir le secteur de l'information et organiser la publicité publique s'inscrivent dans la politique gouvernementale

P.24



Le Mawlid Ennabawi Echarif sera célébré jeudi 29 octobre

P.04

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : Le projet de révision de la Constitution consacre la loyauté au serment des chouhada et conforte l'Etat de Droit

P.02



ANNABA : La rentrée scolaire sera marquée par la réception de 22 nouveaux établissements éducatifs

P.05



RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL



Forte mobilisation des partis
politiques pour expliquer la
nouvelle constitution

P.03

RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL



Talaie El Hourriyet décide
de participer et appelle ses
militants à faire prévaloir
l'intérêt du pays

P.03

RENTREE SCOLAIRE



Toutes les conditions
sanitaires sont-elles réunies
pour un retour aux classes
sans risque ?

P.04